

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 31/05/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle de Santé mentale – Service : Centre Médico-Psychologique (CMP) – Unité : Equipe Mobile de Réhabilitation (EMR)
2	LIBELLE DU POSTE : Infirmier de secteur psychiatrique
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget annexe de la Psychiatrie CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 2126
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous l'autorité des cadres de santé, l'infirmier de l'Equipe Mobile de Réhabilitation (EMR) assure au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les actes professionnels relevant de sa compétence tels que décrits dans les articles R4311-5 et R4311-6 du Code de la santé publique (décret n° 2004-802 du 29/07/2004), auprès d'adultes souffrant de troubles psychiatriques ou de graves difficultés psychologiques. Interface entre le pôle de santé mentale, l'ensemble des services d'hospitalisation et des équipes mobiles ainsi que les acteurs sanitaires et sociaux externes, il assure l'accompagnement du patient dans une démarche d'autonomisation, de réinsertion socio-professionnelle et de réadaptation. Ces prises en charge extrahospitalières ont pour objectif de diminuer la fréquence et l'impact des rechutes.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé – Cadre supérieur de santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Poste informatique ; - Téléphones fixe et portable ; - Véhicule de fonction assurant la mobilité sur l'île.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Horaires de travail : Journée continue de 39 heures par semaine (07H30–15H30 du lundi au jeudi ; 07H30–14H30 le vendredi). Déplacements : Ce poste nécessite mobilité, disponibilité et adaptabilité : l'infirmier intervient au domicile des patients, en dispositifs d'hébergement et dans les structures externes, partenaires des prises en charge. À ce titre le permis B est requis. Il pourra être amené à intervenir sur les unités hospitalières en collaboration avec les ergothérapeutes exerçant en intra. Particularités : Au titre des fondements de la discipline psychiatrique et des multi partenariats avec les différents intervenants sanitaires et sociaux, ce poste requiert d'indispensables connaissances en termes de prises en charge sociales, des structures existantes sur le territoire et de leurs spécificités territoriales. Equipe pluridisciplinaire : L'équipe mobile de réhabilitation est constituée de deux infirmiers, un éducateur spécialisé, un ergothérapeute. Elle est coordonnée par un cadre de santé et par un médecin référent.

13	<p>ACTIVITES PRINCIPALES :</p> <p>Outre les différentes activités de l’infirmier selon le décret relatif aux actes professionnels et à l’exercice de la profession d’infirmier, les activités concernant la prise en charge du patient psychiatrique sont conformes à la démarche de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins du patient ; - Développer les objectifs de soins avec le médecin psychiatre référent et l’équipe pluridisciplinaire lors d’une synthèse ; - Mettre en œuvre les actions appropriées, les évaluer et les réadapter si nécessaire ; - Orienter les demandes de prise en charge vers le médecin référent de l’unité ou les intervenants externes aux suivis spécialisés. <p>1) <u>Activités de soins :</u></p> <p>Dans le cadre de son rôle propre, l’infirmier a compétence pour la surveillance des troubles du comportement ainsi que dans la mise en place de la relation d’aide thérapeutique et de soutien psychologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observer et surveiller les troubles du comportement, les signes et les symptômes ; - Aider, soutenir psychologiquement et favoriser la communication avec le patient et son entourage ; - Faire participer le patient à la mise en œuvre du projet thérapeutique dans un contexte d’alliance thérapeutique durable ; - Mener des actions de préventions primaires concernant les troubles associés, tout en rassurant et en valorisant les initiatives et les actions concrètes. <p>L’infirmier accomplit les actes ou dispense les soins suivants, visant notamment à réhabiliter le patient de manière individualisée, comprenant si besoin, son information et celle de son entourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et éduquer le patient dans le but de l’autonomiser dans sa vie quotidienne ; - Accompagner à la réinsertion sociale et professionnelle ; - Réhabiliter le patient dans sa sphère bio-psycho-sociale ; - Développer des outils de prise en charge adaptés aux contextes (lieux, groupes, matériels, etc.) ; - S’inscrire dans la mise en œuvre de programmes individuels d’entraînement aux habiletés et compétences sociales sur le principe du « rétablissement » ; - Développer des compétences concernant la remédiation cognitive, la psycho-éducation et la thérapie cognitivo-comportementale ; - Assurer par ailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions de suivis et d’accompagnements sur prescriptions médicales ; ➤ Le lien entre les professionnels de santé du CHPF, les intervenants externes, le patient et sa famille. <p>2) <u>Activités de relation et de communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux demandes par mail et par téléphone des différents partenaires sanitaires et sociaux internes et externes à but de prises en charge personnalisées ; - Evaluer, prioriser les différentes demandes des soignants et des patients ; - Participer aux réunions ayant pour objectif l’évaluation de la prise en charge soignante du patient (réunions de synthèse, études de dossiers, etc.) ; - Participer à la continuité des soins en renseignant le dossier du patient par des transmissions ciblées et les outils de traçabilité ; - Développer l’offre de réhabilitation psychosociale avec l’ensemble des acteurs du territoire ; - Coordonner des actions ciblées avec les partenaires externes sociaux et médicaux ; - Accompagner et soutenir les dispositifs d’hébergement.
14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <p><u>Encadrement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et faciliter la formation et l’intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires ; - Se porter « tuteur » ou « professionnel de terrain » dans l’encadrement des étudiants en soins infirmiers. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S’informer et actualiser ses connaissances en psychiatrie et sur l’évolution de sa profession ; - Participer aux formations proposées. - S’informer et développer ses connaissances concernant les outils de réhabilitation tels que la remédiation cognitive, la psycho-éducation et la thérapie cognitivo-comportementale. <p><u>Partenariat institutionnel et en réseaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réalisation et à l’évaluation d’un bilan d’activités en collaboration avec le cadre de santé de l’unité ; - Participer à la vie institutionnelle du pôle de santé mentale (conseils de services, réunions institutionnelles, réflexions sur les projet d’unités et de services, etc.) ; - Travailler en collaboration avec l’unité d’Ergothérapie et les neuro-psychologues du CHPF, dans un but d’évaluation et de définition des axes de prises en charge.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : INFIRMIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Être prédisposé à l'écoute et à la communication ;			X
	- Être capable d'analyse et de synthèse ;			X
	- Savoir s'organiser et prioriser ses tâches ;			X
	- Avoir le sens des responsabilités ;		X	
	- Être disponible ;		X	
	- Faire preuve d'adaptabilité ;			X
	- Être dynamique ;			X
	- Faire preuve d'esprit d'équipe ;			X
	- Savoir travailler en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire ;			X
	- Savoir prendre des initiatives ;			X
	- Être capable de travailler en autonomie ;			X
	- Connaître le socle théorique et technique lié au métier d'infirmier ;			X
	- Connaître le cadre professionnel de l'établissement ;			X
	- Connaître les structures sociales et sanitaires existantes ;		X	
	- Maîtriser l'outil informatique ;		X	
	- Connaître la psychopathologie ;		X	
	- Connaître le socle théorique des soins psychiatriques ;			X
	- Être en capacité de se remettre en question et de faire évoluer sa pratique ;			X
	- Savoir encadrer des activités de type créatives et/ou sportives en extérieur.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Infirmier ayant déjà exercé en milieu psychiatrique (intra et extra hospitalier) ou dans un service de soins
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP-Web, Prise en charge de l'Arrêt Cardio Respiratoire (ACR), Sécurité incendie
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum. Nécessité de s'engager personnellement pour une stabilité professionnelle et une durée dans sa fonction, condition indispensable pour l'efficacité du partenariat inter service
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :